



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier de la Municipalité, à tous les contribuables de la Municipalité d'Ormstown, à l'effet que lors de la séance régulière du conseil municipal du 4 octobre prochain à compter de **19h30**, laquelle se tiendra à l'Hôtel de Ville, au 5 rue Gale, à Ormstown et diffusé en direct sur la plateforme Youtube, les demandes de dérogations mineures suivantes seront à l'ordre du jour pour y être présentées et statuées :

1. Adresse : 1239, rue du Marais

Lot : 6 228 617 du cadastre du Québec.

Objet : Recevoir l'approbation afin que la marge latérale permise pour le muret intégrant du garage attaché soit inférieure à la norme de 1,5m (Grille d'usage H04-426, Règlement de zonage 25-2006), la marge latérale demandée étant de 1,39m.


2. Adresse : 27, rue Cullen

Lot : 5 807 227 du cadastre du Québec.

Objet : Recevoir l'approbation afin d'accepter un deuxième accès à la voie publique pour le 27, rue Cullen alors que la nombre d'accès pour un terrain à moindre de 30m de frontale est d'un. Règlement de zonage 25-2006, article 6.3.3.3.2, la frontale du terrain visé par la demandé est de 28,65m.

Toute personne désireuse et intéressée à se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure peut s'adresser par écrit à la Municipalité, soit par la poste ou par courrier électronique à inspection2@ormstown.ca, et ce, avant le 4 octobre 2021, le présent avis étant publié aux endroits désignés et sur le site internet de la municipalité au www.ormstown.ca.

DONNÉ À ORMSTOWN, ce 15e jour du mois de septembre 2021.


François Gagnon
Greffier